



Déols, le 20 décembre 2014

Saur, votre nouveau délégataire du Service Assainissement sur votre commune, à partir du 1er janvier 2015.

Spécialiste historique de la gestion déléguée de services à l'environnement, le groupe Saur accompagne les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement liés à l'eau et à l'assainissement.

La Communauté d'Agglomération Castelroussine a décidé, par délibération du Conseil Communautaire du 18/12/2014, après une procédure de mise en concurrence, de confier au groupe **Saur** la gestion du service d'Assainissement des communes d'Ardenes, Arthon, Coings, Diors, Etrechet, Mâron, Montierchaume, et Sassierges-Saint-Germain à compter du **1er janvier 2015**.

Votre service d'assainissement à compter du 1er janvier 2015 :

Pour tous vos problèmes techniques sur votre réseau d'assainissement, 24h/24h :

Un numéro d'urgence :
05 87 23 10 09

Un point d'accueil physique :
Saur 2 rue Louis Malbète 36130 Déols

Sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.



Service dépannage 24/24
05 87 23 10 09

Concernant votre facture :

- > Les références client sont toujours les mêmes,
- > La facture sera toujours transmise par Lyonnaise des Eaux,
- > La part assainissement est toujours incluse dans la facture d'eau,
- > Vous allez recevoir votre facture pour l'année 2014, afin de solder l'ancien contrat avec Lyonnaise des Eaux. A partir de janvier 2015, le cycle de facturation sera modifié. En effet, la facturation de l'abonnement sera basée sur une année civile (et non plus sur une période allant d'avril à septembre). Cet abonnement vous sera toujours facturé par avance et semestriellement, hormis pour le 1^{er} semestre 2015, qui vous sera facturé en juin 2015.